

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
En an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1880.

Chronique générale.

La fameuse banquise des 363 est rompue; il n'a pas été besoin pour cela de recourir à l'emploi de la dynamite. Elle s'en est allée insensiblement sous la pression des haines et des jalousies mutuelles, en même temps que des convoitises. Il n'y a pas assez de places de sous-secrétaires d'Etat pour faire la part de chacun. C'est malheureux.

Les anciens Athéniens avaient trouvé un subtil et heureux moyen d'introduire et de promener la satisfaction dans tout le corps politique.

On était président de la République, ou plutôt détenteur des sceaux de l'Etat, durant dix-sept heures environ. Toutes les dix-sept heures, un nouveau citoyen faisait l'épreuve et goûtait les délices de la magistrature suprême. Après quoi, il avait droit à mettre sur sa carte — s'il y avait des cartes à cette époque, ce qui est grandement probable, — ancien président de la République.

Il serait peut-être expédient de ressusciter cette vieille mode; mais le plus pressant est de refaire une majorité de gouvernement. Tout le monde s'y emploie, tout le monde en raisonne. Dans le *Rappel*, M. Lockroy disserte là-dessus d'une façon pétillante; mais son analyse n'est pas très-nette ni très-scientifique, et nous préférons en faire grâce à nos lecteurs.

Attendons patiemment la formation de cette nouvelle majorité.

M. de Freycinet, prévenu samedi soir qu'il serait interpellé à la Chambre sur l'affaire d'Alexandrette qui émeut à si juste titre l'opinion publique, a déclaré qu'aussitôt qu'il

aurait reçu le rapport circonstancié qu'il a demandé par dépêche à M. Fournier, il prendrait l'initiative d'une déclaration qui ferait connaître les résolutions du gouvernement au sujet de cette grave affaire.

Un haut fonctionnaire du gouvernement a été informé, de divers côtés, que depuis peu les sujets allemands, en assez grand nombre à Paris, quittaient presque tous les ateliers ou les maisons de commerce dans lesquels ils étaient employés depuis plusieurs années, pour regagner leur pays!!! Est-ce volontairement ou à la suite d'ordres reçus que les Allemands nous quitteraient si furtivement?

En tous cas, il se passe quelque chose d'anormal.

Nous avons déjà dit, il y a quelque temps, que M. Gambetta avait eu recours à l'imaginerie d'Epinal pour restaurer son prestige.

Aujourd'hui, on nous apprend que de nombreux agents colportent dans les campagnes, non-seulement le portrait enluminé et la biographie du futur dictateur, mais qu'ils offrent à tout acheteur une médaille frappée à son effigie.

M. le sous-préfet de Lunéville n'en a pas cru les bons conseils qui lui recommandaient la méditation d'un proverbe connu : Dans le doute abstiens-toi. M. le sous-préfet a donné un bal. Il avait invité toute la ville. Les représentants de notre République athénienne y ont seuls répondu avec leurs dames, il y avait en tout onze femmes, parmi lesquelles six danseuses.

Onze, dont six.

Du haut de la tribune de la Chambre, les députés réputés républicains, et, du haut de sa chaire universitaire, M. le recteur de Douai, ont lancé leurs foudres contre l'*Almanach des familles*, « publication ridicule et inconvenante. »

Ils se sont scandalisés d'un proverbe très-spirituel et surtout très-mordant qui forme la pièce principale de ce recueil et qui a pour titre : *L'École communale de Saint-Ferry (département des Vosges)*.

La scène se passe en 1885 et le personnage principal, l'instituteur de Saint-Ferry, se parle ainsi à lui-même :

« Avais-je raison de le dire à mes collègues : messieurs, nous réussissons trop. Les prêtres et les instituteurs congréganistes n'étaient pas inutiles aux écoles laïques.

» Pussions-nous ne pas le regretter un jour ! Ils m'appelaient trembleur. Ils doivent commencer à voir que je ne tremblais pas sans motif. Ce ne sont plus des écoliers que nous avons à gouverner, ce sont des diables déchainés. Il n'y a plus moyen de les tenir. Pas un jour ne s'écoule sans que cette charmante jeunesse ne commette là ou là quelque tour pendable. »

Nous ne sommes qu'en 1880 et déjà, sans être prophète, il est facile de démontrer, preuves en main, combien frappent à faux les anathèmes partis du Palais-Bourbon et de l'Académie de Douai, et combien est sensé, au contraire, le monologue de l'instituteur de Saint-Ferry.

En moins de quinze jours, dit l'*Union*, nous avons eu la révolte homicide de l'École des Arts et Métiers d'Angers, avant-hier nous signalions la mutinerie des lycéens d'Avignon et l'émeute dont le lycée de Montpellier a été le théâtre.

Après de tels faits, est-il ridicule de redouter l'accomplissement de la prophétie du maître d'école de Saint-Ferry ? Qu'en pense M. le recteur de Douai ?

En moins d'une semaine, le Sénat a perdu trois de ses membres.

Le troisième, qui vient de mourir à Versailles, est M. de Peyramont, sénateur de la Haute-Vienne.

M. André-Alphonse de Peyramont siégeait sur les bancs de la droite. Il était conseiller honoraire à la cour de cassation,

membre du conseil supérieur des prisons et conseiller général de la Haute-Vienne.
M. de Peyramont avait 76 ans.

Les journaux de Paris racontent avec détails que M. Fournier, agent comptable au ministère de la guerre, s'est fait sauter la cervelle, samedi, à 5 heures du soir, à la suite d'un ordre du ministre prescrivant la vérification de la caisse. M. Fournier n'a survécu qu'une heure à sa blessure. Les scellés ont été immédiatement apposés et une enquête rigoureuse est commencée.

La *Semaine*, d'Yssingaux, nous donne les plus tristes nouvelles sur l'industrie de la dentelle dans cet arrondissement.

Il fut un temps, dit cette feuille, où le gain de la journée des dentellières s'élevait à quatre et cinq francs.

Aujourd'hui elles gagnent six sous par jour, encore faut-il, pour cela, brûler deux sous d'huile, par ces longues et froides veillées d'hiver.

Etranger.

AUTRICHE. — On fait de nouveau circuler en Autriche des bruits de guerre entre la Russie et l'empire austro-hongrois; on va même jusqu'à dire que la Pologne deviendrait un prétexte aux combats, et les imaginations vont vite en ces romans belliqueux. La Russie ferait d'immenses préparatifs de guerre et remplirait toute sa frontière occidentale de canons, de provisions pour les batailles, de forts et de soldats ! Mais qu'y a-t-il de vrai dans ces nouvelles à haute sensation ? Rien qu'une chose : la Russie imite la France après la désastreuse guerre de 1870-71, elle répare fort sagement toutes les avaries de son matériel de guerre, et le reste n'est qu'un pur roman.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES

DE

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

— Ne craignez rien, fit tante Jeanne qui continua : — En nous remettant en marche une heure après notre déjeuner, ne pensez-vous pas que nous pourrions arriver vers huit heures, tout au moins entre huit et neuf heures, à votre ferme, puisque maintenant, mon ami, vous êtes fermier et qu'il s'agit de vous installer, chez vous, avec votre famille.

— Si, ma tante, je crois la chose possible, j'espère du moins qu'elle l'est, car plusieurs fois déjà j'ai fait ce chemin, en bien moins de temps que cela. — Mais j'étais seul, ajouta-t-il plus bas, et je marchais comme un homme qui a promené ses sandales sur plusieurs mondes et battu la terre un peu partout.

— Alors, bonsoir et à demain matin, nous dit-elle, en tendant sa belle main en signe d'adieu, à Aubin, puis à moi.

Nous nous retirâmes, mon frère et moi, afin de la laisser entièrement libre, car elle avait, plus qu'aucune femme au monde, la pudeur du dévouement.

Pendant quelques instants encore nous entendîmes tante Jeanne aller et venir, préparant les provisions pour nos repas du lendemain.

Elle ouvrait et fermait les armoires, avec des précautions minutieuses, ne voulant pas troubler le repos qu'elle nous avait envoyé prendre.

Elle priait à demi-voix, en rangeant chaque chose. Elle implorait Dieu, ce Dieu clément aux pauvres et aux travailleurs, afin qu'il daignât bénir notre entreprise.

Elle demandait, pour nous tous, la force et le courage.

Il me semblait que Dieu ne pouvait rester sourd aux prières de tante Jeanne, aussi je m'endormis plein de foi dans la réussite de notre travail, tout à fait rassuré sur notre avenir.

Quand elle eut tout mis en ordre, ne voulant pas perdre un instant le lendemain matin, elle fut à son tour se reposer quelques heures.

Avant l'aube nous étions tous debout, Aubin calme, mais bien décidé; tante Jeanne souriante et gaie; moi enchanté, comme un enfant que j'étais, de tout ce qui se présentait, dans mon existence, sous l'aspect attrayant d'une aventure.

Nous exécutâmes ponctuellement le plan dressé

par tante Jeanne, aussi nous mimes-nous en route aussitôt.

La matinée était fraîche et belle, les chemins faciles, la marche allait bon train, sans que pourtant nous nous pressassions trop, tant nous savions qu'il était nécessaire de ménager nos forces, pour aller utilement jusqu'au soir.

De légers nuages blancs couraient dans le ciel bleu, chassés doucement par la brise du matin.

Des gouttes de rosée, suspendues au bout des feuilles, scintillaient, semblables à des diamants et venaient, quand le souffle un peu plus fort, les détachait, tomber sur le tapis vert, comme une vaste émeraude, qui recouvrait la terre à l'ombre des arbres et des haies.

Les oiseaux allaient picorant les baies le long du chemin, puis, au moindre bruit, regagnaient, à tire d'ailes, le bois plus épais, les arbres plus hauts, les branches plus touffues.

On entendait leurs petits cris d'appel, joyeux, tendres ou moqueurs.

Le merle sifflait à l'abri d'un buisson; la fauvette disait des choses affectueuses à ses petits; le pinson faisait le beau, perché à la cime d'un arbre, pendant que le moineau, le gamin populaire, aussi bien des forêts que des villes, allait, venait, s'agitait, parlait haut, se housculait, se précipitait à la curée d'un vermineau, par troupe babillarde, toujours prêt à jouer du bec, prompt à la dispute,

à la bataille; se baignant dans le tapage, comme la tourterelle dans le silence ombreux qu'elle emplissait de ses tendres roucoulements et de ses appels amoureux.

De vaillantes araignées avaient, pendant la nuit, tissé des toiles diaphanes et transparentes dont elles avaient rattaché les fils aux arbrisseaux qui bordaient le chemin.

Des gouttes de rosée s'étaient arrêtées, en tombant du ciel, pures comme des larmes d'anges, dans ces dentelles habilement travaillées, et l'on eût cru vraiment avoir rencontré la collette de quelque fée, brodée par leurs habiles ouvrières, avec les pierreries de leurs inépuisables trésors, qu'elle aurait oubliée à l'aube, quand le jour la menaçait elle se serait hâtée de rejoindre le royaume des jolis songes, dont les fées sont les reines heureuses.

Car la trop vive clarté les chasse toute de notre triste terre; les fées ne voulant point se hasarder à la parcourir au grand jour, dans la crainte d'en voir trop nettement les épines et de ne plus l'aimer, même par les belles nuits toutes chargées du parfum des fleurs et charmées par les trilles du rossignol.

Des insectes de formes, d'allures, de couleurs et de tailles différentes, se glissaient entre les brins d'herbe, le long de l'écorce des arbres, et remplissaient l'air de ces mille bruits qui animent les

Une chose nous paraît indiscutable : l'Autriche ne songe nullement à livrer bataille à sa puissante voisine. Une seconde chose n'est pas moins incontestable : la Russie, vivant en mauvaise intelligence avec l'Allemagne, ne serait pas assez folle pour s'engager dans une guerre qui pourrait lui coûter cher et ferait peut-être rire les Anglais. D'où nous pouvons conclure, avec les hommes sensés, qu'une guerre austro-russe n'est pas à la veille d'éclater.

S'il n'y a pas dans ces bruits une intrigue malveillante de l'Angleterre, c'est une manœuvre de Bourse tout simplement, car les boursicotiers sont habiles autant qu'insatiables et les badauds fort nombreux. Le vrai péril pour la paix de l'Europe, en ce moment ou bien au printemps prochain, c'est un coup de tête de dame Révolution.

Chronique militaire.

LE NOUVEAU CASQUE.

Où s'arrêteront les changements de tenue et de coiffure pour l'armée? Arrivera-t-on jamais à choisir un modèle définitif? Il est permis d'en douter.

On examine encore en effet dans les deux directions de l'artillerie et de la cavalerie un nouveau casque, qui aurait l'avantage de ne pas transformer nos hommes en soldats bavares. Cette coiffure permettrait, en outre, d'utiliser les anciens shakos, qui sont au nombre de 1,500,000 dans les magasins de l'Etat.

Le nouveau casque, également à base de liège, porte un cimier bas, en cuir verni, cannelé, orné d'une tête de Méduse et des attributs de chaque arme. Une crinière postiche blanche, rouge ou noire, selon le corps, retombe de chaque côté du cimier pour se réunir à l'arrière, et est destinée à la grande tenue. Cet ornement, emprunté aux casques anglais, produit le meilleur effet.

La nouvelle coiffure conviendrait, bien entendu, à toutes les armes. Elle semble devoir obtenir, comme aspect, un meilleur accueil que celle qui est actuellement en usage. Avec ce casque, l'armée française aura-t-elle enfin sa coiffure nationale?

Chronique Locale et de l'Ouest

Saumur.

Après avoir visité le glacier de Villeberrier, M. l'Evêque d'Angers, frappé du péril qui menace Saumur et la Vallée, a adressé à M. le Curé de Saint-Pierre de Saumur la lettre suivante.

« Angers, le 18 janvier 1880.

« Mon cher Curé,

« La ville de Saumur est menacée d'un grand malheur. Il est impossible de se faire illusion sur les conséquences désastreuses que pourrait avoir un phénomène inconnu à nos contrées et qui attire en ce moment

grandes solitudes, quand l'homme ne vient pas y jeter la note discordante de sa présence et en troubler l'harmonie par sa parole autoritaire et casante.

La matinée était pleine d'enseignements religieux, le recueillement et comme une prière imposée par Dieu à ses créatures tombaient de ce ciel bleu, sur cette merveilleuse nature qui chaque matin semble sortir plus fraîche, plus pure, pour ainsi dire plus sainte, des mains divines qui ont bien voulu la créer pour notre éternelle admiration et afin de nous donner une joie constante et toujours nouvelle.

A l'heure dite, nous nous arrêtions pour déjeuner.

Tantôt Jehanné avait commandé la halte, en rencontrant, tout au bord de la route que nous suivions, un petit bois de modeste étendue, mais rempli d'ombre et de bruits charmants, concert fait du vent qui agitait légèrement les grandes branches des arbres, du cri des mille insectes qui babillent les mousses, les herbes et les retraites creusées par eux dans les écorces des vieux chênes, ainsi que du chant des oiseaux qui se disent des fous de choses charmantes, pour l'oreille humaine qui les écoute, en se poursuivant au travers de la feuillée touffue pour aller se perdre dans les lointains du bois.

(A suivre.)

M. D'ACRONNE.

l'attention de la France entière. On tremble à la pensée de cet énorme banc de glace venant se précipiter sur la ville, ou bien occasionnant l'inondation de la Vallée dans le cas d'une forte crue de la Loire. Sans doute, l'administration civile ne néglige rien pour prévenir, dans la mesure de ses forces, un danger qui préoccupe tout le monde; mais les hommes de science sont les premiers à confesser leur faiblesse devant de pareils fléaux. C'est pourquoi nous devons recourir à la toute-puissante bonté de Celui qui commande en souverain aux éléments de la nature. Telle est la doctrine de l'Eglise; telles sont les traditions des populations chrétiennes. En omettant les prières publiques que la sainte Liturgie a coutume et prescrit en pareille circonstance, nous assumerions une grave responsabilité devant Dieu et devant les hommes. En conséquence, mon cher Curé, je vous invite à organiser, de concert avec vos collègues, une procession des quatre paroisses de Saumur au sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, si cher à la population, et en face duquel le fléau s'est arrêté jusqu'ici. Vous aurez soin de vous entendre avec l'autorité municipale, pour que cette procession de prières puisse se faire sans inconvénient.

« Agréer, mon cher Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

« † CH. EMILE, Evêque d'Angers. »

D'après cette lettre, MM. les Curés de la ville ont adressé la demande que l'on va lire à M. le Maire de Saumur :

« 22 janvier 1880.

« Monsieur le Maire,

« Saumur est gravement menacé, et sa riche Vallée plus gravement encore. L'avenir, nous l'espérons tous, donnera tort aux plus alarmés, mais enfin nous sommes tous inquiets, et nous ne pouvons pas ne pas l'être.

« L'administration civile, par ses efforts mêmes pour conjurer le péril, en dénonce la gravité, et les plus habiles confessent qu'ils luttent contre un inconnu terrible. Comment l'attaquer? Comment s'en défendre?

« Tandis que l'administration, faisant ce qu'elle doit et ce qu'elle peut, emploie tous les moyens indiqués par la science humaine, nous, prêtres et catholiques de Saumur, nous nous croyons tenus en conscience d'employer en outre les moyens indiqués, et, dans certaines circonstances, ordonnés par la Religion.

« Or, Monsieur le Maire, contre les fléaux publics, l'Eglise a de tout temps particulièrement prescrit les processions solennelles. Notre intention serait donc de nous rendre processionnellement, dimanche prochain, vers deux heures, de l'église Saint-Pierre à Notre-Dame des Ardilliers, en passant par la rue de la Tonnelle et les quais.

« Sur la pressante invitation de Monseigneur l'Evêque d'Angers, au nom du clergé et des catholiques de Saumur, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de lever le seul obstacle qui s'oppose à l'exercice d'un droit sacré et à l'accomplissement de ce que nous regardons comme un devoir : prier publiquement, afin de détourner de notre pays les calamités qui le menacent.

« D'évidence, l'arrêté du 12 juin dernier contre les processions ne visait que les cas ordinaires, et assurément, Monsieur le Maire, vous étiez loin de prévoir que, quelques mois plus tard, vos administrés se trouveraient dans l'extraordinaire et critique situation où ils sont aujourd'hui, reconnaissant qu'ils ont plus que jamais besoin du secours de Dieu.

« Nous espérons, Monsieur le Maire, que vous ferez droit à une demande en soi si bien fondée et que les circonstances rendent aux yeux des fidèles, non-seulement opportune, mais nécessaire. Nous désirerions, Monsieur le Maire, recevoir votre réponse le plus tôt possible, afin de prendre en conséquence les dispositions convenables.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Maire, vos très-humbles serviteurs,

« MÉRIT, chan. hon., curé de Saint-Pierre.
« HENRY, chan. hon., curé de Saint-Nicolas.
« GRIGNON, chan. hon., curé de Nantilly.
« GAULTIER, curé de la Visitation. »

M. le Maire étant absent, M. le Curé de Saint-Pierre a reçu, dimanche matin seulement, la lettre suivante :

« Paris, 24 janvier 1880.

« Monsieur le Curé,

« Monsieur Bouilly m'a fait parvenir vos deux lettres du 22 courant, par lesquelles vous prévenez l'administration municipale de Saumur de votre désir de profiter de la banquise de glaces qui s'est formée au-dessus de Saumur pour vous rendre processionnellement de l'église Saint-Pierre à Notre-Dame des Ardilliers.

« Au mois de juin dernier, j'ai, conformément aux désirs de la majorité des habitants de Saumur, pris un arrêté contre les processions, basé sur la loi qui interdit toute cérémonie religieuse extérieure dans les villes où existent plusieurs cultes reconnus par l'Etat.

« Cet arrêté vise toutes les processions en général, et je vous déclare que je le ferai respecter tant que j'aurai l'honneur d'être à la tête de l'administration municipale de Saumur.

« Je suis convaincu, du reste, Monsieur le Curé, que mes concitoyens m'approuveront dans cette circonstance comme ils l'ont fait l'année dernière, et qu'ils me sauront gré de laisser la science seule chercher les moyens de nous défendre contre le péril qui nous menace et qui est heureusement en partie déjà conjuré par elle.

« Agréer l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Maire de Saumur,

« J. COMBIER. »

Cette réponse, dont nos lecteurs apprécieront le caractère, a reçu la réplique suivante :

« 27 janvier 1880.

« Monsieur le Maire,

« Par votre lettre du 22 janvier, nous vous demandions, non pas le droit de faire une cérémonie religieuse publique, ce droit nous le tenons d'une autorité indépendante de la vôtre, mais seulement de ne pas être empêchés d'occuper processionnellement, à telle heure, telle ou telle rue.

« Notre unique désir était et demeure d'obtenir de Dieu qu'il écarte les calamités dont nous sommes menacés, ou qu'il nous donne le courage de les recevoir et supporter chrétiennement.

« Sur quoi fondé, Monsieur le Maire, nous supposez-vous un autre désir, celui de profiter de la banquise de glaces?...

« Dans notre lettre officielle, — et votre réponse a le même caractère, — si, au lieu de rendre simplement justice aux efforts de l'Administration civile, employant de son mieux les moyens indiqués par la science, nous nous étions permis d'insinuer que M. le Maire profite de la banquise pour faire étalage de dévouement, nos amis eux-mêmes eussent, à bon droit, condamné un langage inouï d'autorité à autorité.

« Mais pourquoi nous plaindre d'avoir été traité comme peu de chose, lorsque, dans la même lettre, Dieu est traité par vous, Monsieur le Maire, comme s'il n'était rien, ou à peine votre adjoint?

« Mes concitoyens », dites-vous, « me sauront gré de laisser la science SEULE chercher les moyens de nous défendre. »

« Il y a, Monsieur le Maire, concitoyens et concitoyens; beaucoup, et des meilleurs, ne vous sauront aucun gré d'invoquer la science seule.

« Du reste, Monsieur le Maire, l'idée est claire, et, à notre avis chrétien, effrayante. Vous l'avez exprimée sans détour, ce qui nous autorise à dire aussi notre pensée comme elle est. Si la majorité, non des électeurs votants, mais des Saumurois, a parlé par votre bouche, nous tremblons, car jamais ville menacée de pareil fléau n'aura officiellement jeté à la Providence pareil défi.

« Puissant motif, Monsieur le Maire, pour nous, vos administrés qui croyons en Dieu, de prier davantage et plus ardemment que jamais.

« Empêchés d'invoquer publiquement Celui d'où ils espèrent le principal secours, les fidèles tiendront à user au moins du droit qui leur reste encore. Réunis aux pieds des autels, nous prions pour MM. nos Administrateurs, comme nous venons de le faire, sur la demande du Gouvernement, pour MM. les Sénateurs et MM. les Députés, suppliant Dieu de ne pas laisser à la science seule le soin de nous sauver, mais de l'éclairer, de l'inspirer, et de vouloir bien intervenir directement, au cas possible où les savants et les forts se trouveraient tout à coup au bout de leur force et de leur science.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Maire,

« Vos très-humbles serviteurs,

« MÉRIT, chan. hon., curé de Saint-Pierre.
« HENRY, chan. hon., curé de Saint-Nicolas.
« GRIGNON, chan. hon., curé de Nantilly.
« GAULTIER, curé de la Visitation. »

Les travaux des pontonniers et autres soldats continuent sans interruption à notre glacier; de temps à autre, les détonations font trembler les vitres. Mais le froid est toujours rigoureux; pendant la nuit, le thermomètre se maintient à 8 ou 9 degrés au-dessous de zéro; avec une semblable température, le labeur de nos travailleurs militaires devient de plus en plus difficile.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE.

Une réunion de la Société de Sauvetage, en formation à Saumur, aura lieu, à la Mairie, demain jeudi 29 janvier, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Richer, président de la Société de Sauvetage de la Seine.

Les personnes désirant faire partie de cette Société sont invitées à y assister.

Un de nos abonnés de Saumur nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Vous avez extrait du *Patriote* un rapport signé: « Un ingénieur en service au glacier » de la Loire », et vous l'avez reproduit dans votre numéro du 27 janvier. Je doute que l'explication donnée sur la formation de l'embâcle rencontre beaucoup de croyants. La théorie de M. l'ingénieur sur les causes mécaniques de l'amoncellement des glaces est tout à fait fantaisie: le mouvement giratoire qui cause des remous et amène les glaçons à se souder ensemble est assez plaisant. La banquise s'est formée d'une façon beaucoup plus simple et la cause physique s'explique sans ces efforts de l'imagination.

« Le 6 janvier, vers 4 heures et demie, les glaces, arrêtées en amont de Notre-Dame, se mirent en marche; vues des quais, elles présentaient à cette distance l'aspect d'un mur formidable s'avancant vers Saumur. Les glaçons, rencontrant des hauts fonds, subirent un temps d'arrêt en roulant avec fracas les uns sur les autres: arrivés à Notre-Dame, ils ne purent dépasser la grève qui barre le fleuve, et le mur s'écrasant sur lui-même empêcha le passage. C'est alors que les glaçons, poussés par le courant, glissèrent en dessus et en dessous, formèrent un seul bloc serré et compact qui, soudé par l'abaissement de la température, présente depuis trois semaines l'aspect d'une mer des régions polaires.

« Cette immense banquise, assise à la porte de Saumur, nous menace d'une catastrophe peut-être sans précédent. On la combat par des efforts dont nous devons nous montrer profondément reconnaissants.

« M. l'ingénieur dit: « Le seul moyen d'éviter le renversement des ponts serait de faire sauter plusieurs arches. On aurait ainsi diminué la vitesse du courant. » Le remède serait assurément pire que le mal à redouter; et, d'ailleurs, l'eau trouvant une issue plus large, ne se précipiterait-elle pas avec plus de rapidité? *Vires acquirit eundo.*

« L'écrêtement des glaces qui tapissent les talus et forment une véritable muraille de protection, est fort contestable: et la critique de ce travail est fondée sur l'expérience acquise des vieux riverains.

« Quant aux moyens que l'on essaie pour la préservation du quartier d'Offard, ils sont d'une efficacité douteuse. Il y a longtemps que nous avons demandé la création d'une digue d'enceinte autour de l'île des Ponts, dont les habitants sont abandonnés, à chaque crue de la Loire, sans défense et sans protection. L'exhaussement des quais qui existent déjà, et la création d'une digue transversale insubmersible, mettraient hors d'eau une population de près de 4,000 âmes, menacée périodiquement d'être engloutie. Ce travail, que l'on a fait pour protéger le quartier de Nantilly, serait digne d'une administration soucieuse de la vie et des intérêts de ses concitoyens.

« Recevez, etc.

« X. »

La couleur azurée de certains glaçons.

Saumur, le 26 janvier 1880.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,
A propos du Glacier de Saumur, on avait d'abord

dit que c'étaient les eaux de la Vienne qui avaient fourni les glaces bleues; puis cette assertion est tombée tout à fait en discrédit, si bien qu'on lit aujourd'hui dans tous les journaux qu'elle fait soulever de pitié les riverains de la Vienne, qui n'ont jamais jusqu'à présent remarqué la couleur azurée de ses eaux.

Sans la moindre prétention à rien décider, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de remettre sous les yeux de nos doctes Salmuriens ce passage de la *Philippéide* de Guillaume Le Breton, cité maintes et maintes fois, et qui prouve que ce n'est pas d'hier seulement que les eaux de la Vienne ont cette renommée :

*Quique suos possit muros propi flumina Salmur,
Miatu ubi Ligeri, fluvio regnante, Vigenna
Amittit nomen caruleumque colorem.*

« Et Salmur, qui planta ses murailles près de fleuves nombreux, où la Vienne, mêlée à la Loire, — un seul fleuve immense développant dès lors au loin son empire, — perd son nom et sa couleur azurée. »

A. C.-G.

Puisqu'en présence des effets du rude hiver que nous traversons, plusieurs journalistes ont eu l'idée de retracer l'histoire des froids antérieurs, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire les lignes suivantes, extraites, par M. Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville d'Angers, d'un des manuscrits en dépôt confié à sa garde :

« 1684. L'hiver a été extrêmement rude cette année. Le froid a duré pendant sept semaines avec la dernière violence, jusques-là que les gens fort avancés en âge ont avoué que, depuis 1607, il ne s'en étoit pas senti un plus pressant. Les rivières et les estangs ont glacé d'une épaisseur extraordinaire, ce qui a obligé Monsieur l'évêque d'Angers, à cause de la disette du poisson et des légumes, de permettre de manger des œufs pendant le Carême, jusques au jour des Rameaux, exclusivement.
« Le 18 janvier, quatre arches des Ponts-de-Cé tombèrent, par la grande quantité des glaces.
« Le 22, les glaces, jointes à la grosseur des eaux, emportèrent une longueur des Ponts-de-Cé, avec deux moulins. »

(Journal de ce qui s'est passé de plus remarquable à Angers, depuis l'an 1683 jusqu'en 1714, par M. Etienne Toisonnier, avocat au Siège présidial de cette ville. M. 883, f° 13, verso.)

Le crime de St-Pierre-des-Corps, PRÈS TOURS.

Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* d'hier :

« Il y a un an, jour pour jour, nous annoncions que le malheureux Auprince, messager à Bléré, venait de tomber sous les coups d'un lâche assassin; aujourd'hui nous apprenons qu'un crime semblable vient d'être commis hier soir aux portes de Tours. Voici les renseignements que nous nous sommes procurés sur ce sinistre événement :

« Le garçon de M. Gaudron, marchand de vin en gros à Montlouis, était parti au matin conduire du vin à Mettray; après avoir fait son transport et s'être arrêté quelques instants à Tours, il regagnait Montlouis, vers 6 heures du soir, heure à laquelle il passait à la barrière de Saint-Pierre-des-Corps...

« A neuf heures, une voiture sans conducteur s'arrêtait en face du portail de M. Gaudron, à Montlouis; la lanterne était allumée; le cheval s'était placé comme il le fait d'habitude lorsqu'il arrive à la porte de son écurie. Là, il se mit à hennir à diverses reprises, attendant qu'on lui ouvre la porte.

« Des passants ne s'inquiétèrent pas tout d'abord. Ils supposaient que le conducteur de la voiture était à peu de distance. Cependant, cet état de choses persistant, on se décida à prévenir M. Gaudron qui sortit à la hâte et s'empressa d'atteler le cheval à une voiture plus légère.

« Accompagné de quelques voisins, M. Gaudron se mit à la recherche de son domestique et il finit par le trouver, étendu sans vie et baignant dans une mare de sang, au lieu dit « Conneuil », à l'entrée du chemin de la Boisselière, à cinq kilomètres 800 mètres de Tours. Le corps du malheureux était déjà froid; l'assassin l'avait entièrement dépouillé de ses vêtements.

« Le cadavre était cependant couvert d'une limousine. Un fort morceau de bois désigné ici sous le nom de tavelle se trouvait en travers de la poitrine.

« Prévenue aussitôt, la gendarmerie se livra, de concert avec la police, à d'actives démarches qui, ainsi qu'on le verra plus bas, ont amené la découverte de l'assassin.

« On suppose que le malheureux garçon était assoupi sur le devant de sa voiture et qu'il aurait été assommé sans avoir le temps de se reconnaître. C'était un bon serviteur; il était âgé de 25 ans et n'était pas marié. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire*, paru hier également, nous fournit les renseignements suivants sur l'arrestation de l'assassin :

« Avant de partir pour Saint-Pierre-des-Corps, les magistrats avaient envoyé de tous côtés des instructions dans le but de découvrir l'assassin. La police de Tours, notamment, avait été prévenue.

« Ce matin, M. Guilbert, brigadier de police, se présentait chez le sieur Beuroy, logeur, rue Brignonnet, n° 5, et lui demandait si quelqu'un des individus logés dans sa maison n'était pas rentré à une heure avancée de la nuit.

« — Il y en a un là, qui est rentré à deux heures du matin, répartit le sieur Beuroy.

« Et d'un geste il indiqua un individu assis dans un coin.

« Le brigadier regarda cet homme avec attention et remarqua quelques gouttes de sang au bas de son pantalon. Il l'invita à le suivre jusqu'au bureau du commissaire de police, et là il fut constaté que le pantalon portait un très-grand nombre d'autres taches de sang qu'au premier coup d'œil on n'avait pas aperçues.

« On visita les effets apportés chez le sieur Beuroy par cet individu et on reconnut parmi eux le pantalon, la montre, le porte-monnaie, le portefeuille et divers autres objets appartenant à Monneron.

« En présence d'une pareille découverte, toute dénégation était impossible.

« Cet homme avoua qu'il était l'assassin de Monneron.

« Il fut aussitôt conduit au pénitencier, et à l'heure où nous écrivons il est interrogé par M. le juge d'instruction.

« L'inculpé se nomme Eugène-Jean-Baptiste Jamain. Il est âgé de 33 ans, et est né à Saint-Cyr, près Tours.

« Ses antécédents sont déplorables et déjà, dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, nous les avons fait connaître à l'occasion de poursuites dont cet homme a été l'objet devant le tribunal correctionnel de Tours.

« Si nos souvenirs sont fidèles, il a déjà subi sept condamnations, dont une pour désertion en temps de guerre, les autres pour vols, filouterie, abus de confiance, grivèlerie et mendicité.

« Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire sa dernière condamnation, qui est du 27 décembre 1879.

« Jamain avait demandé l'aumône dans un magasin de Tours en feignant des infirmités.

« Il fut condamné, pour ce délit, à un mois d'emprisonnement.

« Sa peine expirait hier.

« Ce jour-là la liberté lui fut rendue, et on sait maintenant quel horrible usage il en a fait.

« L'instruction dirigée contre lui est rapidement conduite. Dès aujourd'hui, à midi, plusieurs témoins avaient été entendus. »

NANTES.

Dimanche, à partir de midi, les curieux affluaient sur la route de Paris, près l'octroi, pour voir l'arrivée de Bargossi di Forli, ou l'*Homme-Locomotive*, qui, comme on le sait, avait parié de faire le trajet d'Angers à Nantes, à pied, en 9 heures. L'attente de la foule a été déçue. Bargossi était en effet arrivé à 44 heures à l'auberge de la Belle-Arrivée. Il a mis 4 heures 3/4 à faire la route d'Angers à Ancenis, et 3 heures 1/2 d'Ancenis à Nantes. En tout, 8 heures un quart, ce qui lui donnait 45 minutes d'avance. Bargossi ne paraissait pas fatigué et disait qu'il ne craignait que le froid.

« A 2 heures, la foule envahissait la partie réservée du cours Saint-Pierre.

« A 3 heures 5 minutes, notre coureur commençait son premier tour, et à 4 heures 16 minutes il avait fait ses 80 tours, soit 22 kilomètres en 4 heures 14 minutes, avec une avance de 4 minutes. Il a bu et fumé un cigare tout en courant. Bargossi s'offre à parler qu'il ferait 150 kilomètres en 24 heures. Avis aux amateurs.

(Espérance du peuple.)

Dans son audience de lundi, le tribunal correctionnel de Nantes a condamné à un mois de prison un jeune homme de 19 ans, nommé Jules Dupré, prévenu de s'être porté à des voies de fait contre un des officiers chinois qui sont en ce moment à Nantes.

Jeudi dernier, Dupré et deux amis, excités par de nombreuses libations, rencontrèrent sur la Fosse cet officier étranger auquel ils barrèrent le passage. Alors Dupré lui porta plusieurs coups de pied et de poing.

Cet acte de brutalité inqualifiable méritait une répression sévère qui pût servir de leçon pour quiconque serait tenté d'oublier que ces étrangers sont les hôtes de la France et qu'ils ont droit au respect de tous. (Id.)

Faits divers.

Les glaces de la Loire n'ont pas partout un aspect aussi menaçant qu'à Saumur, car on écrit de Saint-Etienne :

« Depuis le restaurant Fallibois jusqu'aux baraques où l'on se baigne l'été, et bien en amont du côté de Saint-Paul-en-Cornillon, la Loire présente en ce moment un coup d'œil splendide; elle est entièrement prise, et sa glace, unie comme un miroir de Venise, transparente comme du cristal, malgré ses 50 centimètres d'épaisseur, laisse apercevoir les poissons se jouant au fond de l'eau, ainsi qu'aux plus beaux jours de l'année.

« C'est bien la plus grandiose salle de patinage qu'on puisse voir, éclairée par un soleil éclatant, dont les rayons font tout scintiller, ayant pour cadre ses montagnes couronnées de verts sapins! »

Un ancien agent de change est mort ces jours derniers, à Lyon, laissant une fortune de 1,800,000 francs.

A la levée des scellés on a trouvé un testament olographe par lequel le défunt instituait pour héritiers ses frères et neveux.

Mais au moment où ces derniers se jetaient dans les bras les uns des autres en congratulant, le magistrat découvrait un second testament annulant le premier et désignant pour son unique héritier le nommé Malgras, son neveu, jeune homme de vingt-cinq ans, complètement illettré, vivant de sa charrie, près de Montélimar.

Le pauvre garçon a éprouvé, dit la *Décentralisation*, un tel saisissement qu'il est resté sans voix pendant quarante-huit heures et qu'on craint pour sa raison.

Un double parricide vient d'être commis à Bayet (Allier) par le sieur Jean-Baptiste Merlin, qui a tué son père et sa mère.

Le coupable n'est pas encore arrêté; la police le recherche, et un mandat d'amener est lancé contre lui.

On télégraphie de Rome que les expériences de vitesse du navire *Duilius* ont eu le plus grand succès. On a atteint une vitesse de 14 milles à l'heure.

Plusieurs officiers de marine étrangers assistaient à ces expériences.

MONSIEUR.

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'efficacité des CAPSULES DE Goudron de Guyot. Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : *Vox populi, vox Dei.*

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être; il calmera la toux qui les fatigue tant; dans bien des cas il prolongera leur existence, mais quant à la guérison...? laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique, je prendrais des capsules de goudron.

Agrez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(12)

D. MIGUET.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 27 janvier.

Cours stationnaires. Le 3 0/0 cote 82, le 5 0/0 est lourd à 116.90; amortissable; 83.60. Nous sommes entrés dans la période de calme qui précède, vers la fin de chaque mois, la réponse des primes.

Sur les marchés étrangers, on ne constate plus la même ardeur. Les entreprises de la spéculation ont été mal secondées par le comptant. Un petit temps d'arrêt dans le mouvement de hausse paraît aujourd'hui probable.

Les fonds étrangers ont peu varié: Italien, 83.20; Egyptien, 252; Florin, 74.45; Turc, 40.50.

Sociétés de crédit encore un peu agitées. Le *Crédit Foncier* a coté aujourd'hui 1,125, mais simplement pour prendre un nouvel élan. Les obligations à lots de cette Société ont de bonnes tendances. Nous ne connaissons pas de valeurs plus dignes de l'attention des capitaux disponibles.

Les placements qui se font sur ces titres sont assurés d'obtenir une plus-value prochaine.

La Banque de Paris cote 890; le Comptoir d'Escompte fait 895; Société Générale, 563.75.

La Banque hypothécaire est tenue à 657.50 par un groupe de spéculateurs qui ne réussissent point à intéresser le public à leur cause.

Aujourd'hui est venue devant le tribunal de commerce l'affaire du *Crédit Foncier* contre cette Banque, poursuivie pour délit de commerce déloyal.

Les chemins de fer conservent leur ancienne fermeté: Lyon, 1,167.50; Orléans, 1,170; Nord, 1,496.25; Est, 715; Ouest, 770; Midi, 860; Autrichiens, 588.75; Lombards, 200.

L'émission des actions des Mines d'Or de Russie semble mal accueillie. On se demande si une Société pourra tirer parti d'une exploitation abandonnée par le gouvernement russe, qui la trouvait trop onéreuse. Les Mines d'Or, d'ailleurs, n'ont jamais réussi aux actionnaires.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : Six Millions de Francs.

Siège social : 7 et 9, rue Taibout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président ;
RICAL, docteur en droit ;
DE BULLEMONT, officier de la Légion-d'Honneur ;
LALOU, banquier ;
VATEL, industriel ;
CRETEY, ancien notaire ;
ROLLAND D'ESTAPES, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire ;
LÉVY, commandeur de la Légion-d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

SUCCESSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes :
Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit : 1 fr. 25 par mille francs.
Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Encaissements, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.
Payements de tous coupons.

LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.
Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT :
4 fr. pour un an.
7 fr. pour deux ans.
9 fr. pour trois ans.
Abonnement d'essai :
1 fr. pour trois mois.
Les abonnés au journal le *Conseiller* pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mûqueuse, cerveau et sang ;

toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le doc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PÉYLET, instituteur à Cheysson (Haute Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La *Revalésière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, plus agiles. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean ; à Paris, Besson, successeur de TEXIER ; J. Rousson, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.
8 h. 10 —	—	4 h. 50 soir.	9 h. 15 soir.
1 h. 25 soir.	—	—	—
4 h. 55 —	—	—	—
7 h. 40 —	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84			Crédit Foncier colonial	360			Canal de Suez	735		
3 % amortissable	93 60			Crédit Foncier, act. 500 f.	1115			Crédit Mobilier esp.	—		
4 1/2 %	114 50			Obligations foncières 1877	369 75	2	25	Société autrichienne	588 75	1	25
5 %	116 90			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	718 75			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513 50			Crédit Mobilier	653 75			Orléans	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit Foncier d'Autriche	772 50	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée	381 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	540			Est	715			Est	381		
— 1865, 4 %	534 50			Paris-Lyon-Méditerranée	1167 50			Nord	386		
— 1869, 3 %	408			Midi	860			Ouest	381		
— 1871, 3 %	398			Nord	1496 25			Midi	381 50		
— 1875, 4 %	535			Orléans	1170			Paris (Grande Ceinture)	387 50		
— 1876, 4 %	524			Ouest	770			Paris-Bourbonnais	379 50		
Banque de France	3240			Compagnie parisienne du Gaz	1318 75	3	75	Canal de Suez	570		
Comptoir d'escompte	895			C. gén. Transatlantique	620						
Crédit agricole	—										

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 23 — — soir.
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e FONTENEAU, notaire à Angers, boulevard des Lices, 28.

A VENDRE BEL HOTEL

Situé à Angers, boulevard des Lices, à l'angle des rues des Lices et du Chemin-de-Terre. (36)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le dimanche 22 février 1880, à midi.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire,

BELLE MAISON

Avec servitudes, Cour, grand jardin, écuries et remises.

Située à Saumur, rue Beaurepaire n° 27.

Appartenant à M. FOLLIE.

Cette maison est portée au cadastre de la ville de Saumur section B, numéros 97 et 97 bis, pour une contenance de 14 ares 30 centiares. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DES ROCHEREAUX

Située commune de La Breille, canton et arrondissement de Saumur.

Cent quatorze hectares, se tenant, en landes et sapinières pour la majeure partie, deux étangs empoisonnés.

Très-belle chasse.

S'adresser, pour traiter, audit M^e GIRAULT. (24)

A VENDRE

A près de 8 0/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres ; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean.

UNE MAISON

Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud. S'adresser à M. AUBIN. (491)

A VENDRE

UNE JUMENT ALEZANE

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.

Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^e PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. (25)

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 5 fr. d^e pour les départements 4 fr.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LA FOI SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ Par M. l'abbé MÉRIT, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE HAIR,

Certifié par l'imprimeur soussigné.